

L'Indépendant

Abonnements Dordogne..... Un an 40 fr.
Autres départements. 55 fr.

Directeur-Administrateur
Robert TAULANDIER

Téléphone 5
C. C. P. Limoges 267.19

Annonces classées... la l. 4 fr.
Chronique locale..... 5 fr.

Annonces judiciaires. la l. 5 fr.
— commerciales 3 50

Les manifestations en l'honneur du troisième anniversaire de la « Légion Française des Combattants »

La fin de la semaine a été marquée par les manifestations nationales en l'honneur du 3^e anniversaire de L. F. des C. et des V. de la R. N.

Dans toute la France les cérémonies organisées se sont tenues sous le signe de l'unité nationale.

A cette occasion, le Maréchal de France, chef de l'Etat, a prononcé une allocution que nous reproduisons ci-dessous :

Légionnaires, mes amis,

Depuis trois ans, nous avons suivi un chemin ardu et souvent douloureux. Aujourd'hui, devant une situation dont le danger s'aggrave sans cesse, nous nous retrouvons pour, ensemble, nous recueillir, méditer, espérer.

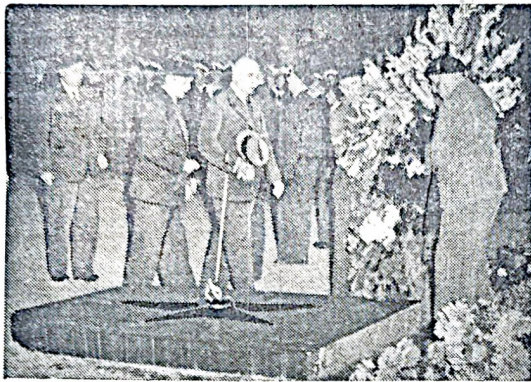
Nous recueillir sur nos morts, sur tous nos morts. Ceux de 1940 et ceux qui, depuis cette époque, sont les innocentes victimes des bombardements aveugles et injustes ; ceux qui ont payé de leur vie leur fidélité à la cause de la rénovation nationale ; ceux enfin qui, au service de l'ordre, sont lâchement abattus par des terroristes, à la solde de l'étranger.

Méditons sur les causes de notre malheur, pour éviter le retour à des formules dont vous savez bien que, cette fois, elles conduiraient la France à sa ruine définitive.

Sans doute, vous trouvez l'œuvre que vous avez accomplie imparfaite. Vous vous heurtez à des difficultés ; elles sont inévitables. Ne vous laissez pas arrêter par elles. Persévérez dans l'effort social que vous avez entrepris. Continuez à donner l'exemple des vertus civiques que vous avez si courageusement pratiquées jusqu'ici et espérons. Les circonstances, aujourd'hui, exigent l'obéissance et l'union de tous les Français. Ceux qui, par calcul, par ambition ou par incompréhension, ne veulent pas respecter cet ordre que je donne trahissent leur patrie.

Légionnaires, anciens combattants, fidèles à votre serment, serrez-vous étroitement autour de votre chef. Ensemble, nous sauverons la France.

M. Lachal a répondu au Maréchal et lui a dit notamment :



La cérémonie de la flamme à Vichy en présence du Maréchal Pétain.

Monsieur le Maréchal,

En ce jour solennel, la Légion aux dévouements innombrables qu'anime la plus pure flamme française, renouée — par ma voix — à son chef suprême et suprême exemple et suprême incarnation de la patrie mutilée mais vivante, ses sentiments de filiale affection et d'inaltérable gratitude. En ce troisième anniversaire, nous n'avons pu, en raison des difficultés de transport et de l'épidémie qui sévit, rassembler comme les années précédentes, en un même lieu, une multitude de légionnaires. Mais vous, monsieur le Maréchal, qu'en cet instant, dans toutes les villes et bourgades de la zone sud, et souvent dans d'humbles villages, sont rassemblés des milliers de légionnaires. Ils attendent dans le recueillement vos conseils et vos ordres.

La Légion exhorte en ce jour tous les Français à se serrer autour de votre personne et de votre doctrine. Puisse cette journée, selon vos vœux, favoriser le maintien de cette unité de la nation qui peut seule sauvegarder notre commune destinée.

La Manifestation à Bergerac

C'est bien sous le signe de l'union et du culte des morts que se déroula la cérémonie des 28 et 29 août, à laquelle participèrent : la Légion Française des Combattants ; la Milice ; les Médailles militaires ; les anciens Prisonniers de guerre ; le Sport Nautique de Bergerac ; les Enfants de France ; l'Union Sportive Bergeracoise ; le Club Stella ; les Chantiers de Jeunesse ; les Sapeurs Pompiers ; les Scouts de France ; les travailleurs Indochinois.

Le Cénotaphe

Le Cénotaphe, recouvert du drapeau tricolore, était placé sous le péristyle du Palais de Justice. Au pied de ce monument symbolique, avait été déposée une grande couronne de marbre.

L'entrée du Palais était fermée par une vaste tenture noire sur-

montée des fanions des Médailles militaires, de la compagnie des sapeurs-pompiers et des associations dissoutes, le tout dominé par un grand portrait du Maréchal, chef de l'Etat.

La soirée du 28 août

A 21 h. exactement, les cloches des églises Saint Jacques et Notre-Dame sonnèrent le glas, ce pendant que par la Grand'Rue et la rue du Maréchal Pétain s'avancèrent lentement le cortège du porteur de la Flamme symbolique.

Un arrêt avait été prévu au dépôt de couronnes au Monument aux Morts de la guerre 1914-18 et au Monument des Mobiles de Coulmiers, où furent exécutés la « Sonnerie aux Morts » et une marche funèbre.

M. le Sous-Préfet Callard, M. le maire du Sauter et diverses personnalités prirent place devant le cénotaphe, où brillait la flamme ; M. Arribaud, secrétaire-général de la Légion, prononça alors une très émouvante méditation.

La « Marseillaise », par l'harmonie Sainte-Cécile, termina cette première partie de la cérémonie.

De 21 h. à 22 h., la garde devait être également assurée de 9 h. à 18 h. 30, par les membres de chacun des groupements prenant part aux cérémonies.

La journée du 29 août

A l'issue des offices religieux célébrés au Temple protestant et à l'église Notre-Dame, tous les Légionnaires locaux et ceux du canton de Bergerac, avec fanions des différentes sections, se groupèrent sur la place des Deux-Cornues ; et se dirigeant ensuite vers la place du Palais, ils s'arrêtèrent face au catafalque, en formation appropriée. Leur défilé fut impressionnant.

Tous les groupements prirent également position. La foule était dense.

L'envoi des couleurs eut lieu en présence de MM. Callard, sous-préfet ; docteur du Sauter, maire

D'une semaine... à l'autre

Dans nos colonnes de tête, nous relatons les manifestations de la Légion Française dans la France et plus particulièrement celle du Bergeracois.

Le roi de Bulgarie est mort

Le roi Boris de Bulgarie est décédé samedi à 16 h. 22.

Le prince Siméon, âgé de 6 ans, lui succède.

Le Conseil des ministres assumera la direction des affaires de l'Etat jusqu'à l'établissement d'une Régence.

Conseil des Ministres

Le Président Laval a fait part au Conseil des Ministres des entretiens qui ont eu lieu la semaine dernière avec les autorités d'occupation.

Après la reconnaissance du Comité d'Alger

Les commentaires américains : « On devine derrière ces réserves le mécontentement des Anglo-Américains au sujet de l'activité de de Gaulle qui devient la personnalité dominante du Comité d'Alger ».

Anglais : Le News Chronicle estime : « qu'il aurait été préférable que la reconnaissance du Comité d'Alger fût accordée par la Grande Bretagne et les Etats-Unis dans des termes identiques ».

D'un autre côté, la déclaration ne donne pas satisfaction aux dissidents de Londres.

Etat d'exception au Danemark

Le commandement en chef des troupes allemandes au Danemark a décrété l'état d'exception.

La guerre

La bataille à l'Est est toujours aussi violente.

Dans le cadre des replis prévus, la Wehrmacht a évacué Taganrog.

En Méditerranée, l'aviation de l'axe détruit de nombreux navires ennemis.

Des dégâts considérables ont été causés par les derniers raids sur les provinces italiennes.

Notant l'accalmie dans l'ouest européen le chroniqueur militaire d'Inter France écrit :

« Serait-on à la veille de nouvelles opérations terrestres en Europe. »

de Bergerac, et des membres du conseil municipal ; lieutenant-colonel O. Lepron, commandant du District ; Emile Chassagne, conseiller départemental ; capitaine Cournot des sapeurs-pompiers ; capitaine de gendarmerie Delaire, etc.

Au milieu d'un profond silence, M. le Président Roquecave, chef du secteur légionnaire, donna lecture d'un appel à l'unité française.

La foule écroula à 11 h. 50 et dans le recueillement le plus absolu, l'allocution radiodiffusée du Maréchal Pétain ; allocution courte, mais combien émouvante !

Comme elle l'avait fait la veille au soir, la foule défila pieusement

Loterie Nationale

Voici les résultats du tirage de la 22^e tranche 1943 de la Loterie Nationale :

Série A	GAGNANTS	Série B
gagnent Cinq millions	Tous les billets terminés par 080.211	gagnent UN million
UN million	668 532 552 404 069 863 816 679	300.000
500 000	214 300 626 960 260 763 238 515 697 306 199 017 485 819 201 639	125.000
100.000	486.900 159 952 395.892 283.372 605 292 422.402 159 903 560.174 745.454 418.656 197 216 255.366 003.377 093 658 194 189 442.716	100 000
50.000	82 890 23 751 47.074 13 177	75.000
25.000	48.910 65 115 25 315 82 096 74 239	50.000
8.000	0 836	40.000
5.000	1 637	25.000
2.000	1 945	15.000
1.000	9 591 8 845	10.000
500	364	1.000
330	00	350
220	7	220
110	8	110

Prochain tirage le 8 septembre, salle Pleyel, à Paris.

devant le cénotaphe et la pensée de tous les assistants allait vers ceux qui sont morts pour la Patrie, vers nos chers prisonniers, vers les victimes innocentes de la guerre.

A 18 h. 30, la descente des couleurs fut effectuée en présence des autorités, de légionnaires, d'un public nombreux.

La cérémonie du 3^e anniversaire de la Légion était terminée. Les Bergeracois y avaient participé de tout leur cœur. Les différentes gardes au cénotaphe avaient été assurées avec beaucoup de correction, et particulièrement remarquables.

La police avait veillé au service d'ordre d'une façon parfaite.

NOUVELLES en quelques lignes

Deux cultivateurs sont condamnés pour avoir embauché des assujettis au S. T. O.

Quatre bandits attaquent un château. Après avoir assommé le propriétaire et enfermé le personnel, ils emportent 18 millions.

La démission de M. Sumner Welles a causé une profonde impression dans le corps diplomatique.

Un inspecteur de la Sûreté a été tué à Rennes par un bandit.

Le gouvernement du Reich a protesté contre les agissements de bateaux de pêche suédois.

Le Führer a décerné à M. Constantin Partov, ministre de la Justice bulgare, la grand'croix de l'Ordre de l'Aigle allemand.

La Turquie a fêté cette semaine l'anniversaire de la victoire de Doumloupinar en Anatolie, remportée, il y a 21 ans, par Ata Turk et le général Inonu, actuellement président de la République turque.

S. M. le roi-empereur a accepté la démission du baron Pierre de Franceschi, recteur de l'Université de Rome, et celle du sénateur Gentile, directeur de l'École normale supérieure de Pise.

Le Maréchal de France, chef de l'Etat, a honoré de sa présence la séance plénière du troisième Congrès du Secours National.

Un nouveau convoi de prisonniers libérés est arrivé à Compiègne.

Après une semaine de combats âprement disputés, l'actrice fantaisiste Suzanne Dehelly vient de remporter le championnat de France féminin de jeu d'échecs.

Agé de 75 ans, un Turc est père de 22 enfants dont le dernier n'a que quatre ans.

Il est en outre grand-père de 54 petits-enfants.

Le général Kurten vient d'être nommé chef d'état-major de la Luftwaffe en remplacement du général Jeschonnek qui vient de mourir.

CONSEIL MUNICIPAL de Bergerac

Séance du 30 août, à 20 heures 45
Présidence de M. le docteur du Sautre, maire; assisté de M. Biraben, adjoint. 11 conseillers sont présents.

M. Monseau, désigné comme secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 juillet, qui est approuvé.

Communication

Lecture est faite d'une demande de M. Bouxy; le Conseil renvoie l'examen de l'affaire à la prochaine séance.

Adjudication

MM. Linares et Denois de Saint-Marc sont désignés pour faire partie du bureau d'adjudication d'un terrain rue Saint-Michel, au faubourg de la Madeleine.

Terrains de sport

En décembre 1940, le Conseil

municipal avait envisagé l'achat de cinq terrains de sports pour chaque établissement scolaire et les deux collèges. La dépense prévue était de six millions deux cent trente mille francs avec subvention de l'Etat de 80 %.

Les projets relatifs à l'école de l'Alba et au collège de jeunes filles sont sur le point d'être réalisés. Le coût pourrait être de l'ordre de trois cent mille francs, mais ce chiffre ne peut être encore établi.

Restent les trois autres terrains. Le Conseil paraît hésitant.

M. Moraud Monteil s'explique en ces termes: « L'assainissement des logements insalubres si nombreux à Bergerac et qui sont des foyers de tuberculose pour la jeunesse est autrement plus urgent que la création de terrains de sport. »

Certains conseillers trouvent la dépense trop élevée; d'autres estiment qu'un terrain de sports ne doit pas être au centre de la ville, etc.

Finalement, après vote (moins trois abstentions), le Conseil décide l'achat éventuel d'un terrain appartenant à Madame Peigne, situé en face des casernes Chanzy, qui sera utilisé et aménagé comme terrain de sports pour l'ensemble des établissements scolaires de la ville.

Sport Nautique

M. le Maire donne connaissance d'une demande du Sport Nautique, tendant à l'achat d'un terrain situé à la Pelouse (rive gauche de la Dordogne), pour installation et aménagement de garage. Or, le propriétaire de ce terrain, Mme veuve Escat, ne veut pas s'en dessaisir, et, pour obtenir la cession du dit terrain, il faudrait ouvrir une procédure d'expropriation par voie de déclaration d'utilité publique. Après examen et discussion, le Conseil estimant que la ville ne peut procéder pour son compte à l'expropriation, décide de ne pas donner suite à la demande. M. le Maire et M. Monseau ont voté pour le Sport Nautique.

Pension

La pension de feu M. Andoyer a été liquidée; sa veuve sera autorisée à percevoir la somme annuelle de 12 702 fr.

Personnel municipal

M. Monseau donne lecture du rapport qu'il a dressé sur le reclassement du personnel municipal. Le rapporteur fait un lumineux exposé de la question et présente ensuite un tableau d'équivalence d'emplois par assimilation à ceux de la préfecture, et un autre tableau comparatif par salaire.

Il est indiqué que les employés municipaux seront soumis, comme les employés de l'Etat, à la limite d'âge fixée à 60 ans.

Après lecture, le rapport est approuvé à l'unanimité et M. Monseau reçoit de M. le Maire, au nom de l'assemblée, des compliments mérités pour son travail consciencieux et établi.

Comme conséquence des modifications apportées dans le reclassement, le Conseil vote un crédit de 80.000 francs qui sera inscrit au budget additionnel.

Le Conseil se réunit en comité secret. La séance est levée à 23 heures 30.

Prestation de Serment

des membres de la Légion d'honneur de l'arrondissement de Bergerac

1^{er} Bergerac ville et canton.

Les membres de la Légion d'honneur de la ville et du canton de Bergerac, y compris les membres de passage, sont invités à se présenter à la mairie de Bergerac, salle du Conseil municipal, le samedi 4 septembre 1943, de 14 h. à 18 heures, pour prêter en présence du délégué d'arrondissement du Grand Châtelier, le serment imposé par la loi.

Les légionnaires seront tenus de présenter leur carte d'identité et d'indiquer la date de leur nomination au grade actuel.

Les membres de l'Ordre, qui pour une raison ou pour une autre ne pourraient satisfaire à leur obligation à la date ci-dessus, voudront bien venir prêter le serment le samedi 11 septembre 1943 au même lieu et aux mêmes heures.

Ceux d'entre eux, auxquels leur état de santé interdit tout déplacement sont priés de se faire connaître au délégué d'arrondissement (lieutenant colonel Chevalier, 93, rue du Pont Saint-Jean, à Bergerac), en lui adressant la fiche de renseignements demandée ci-après. Le délégué d'arrondissement prendra des mesures pour recevoir leur serment.

2^o Dans les autres cantons de l'arrondissement de Bergerac, les légionnaires prêteront serment devant les délégués cantonaux dont nous avons publié les noms. Ces derniers fixeront, pour cette opération, les jours, heures et lieux.

3^o Catégories de Légionnaires soumis au serment :
Tous les légionnaires de nationalité française qui n'ont pas encore été touchés par la loi du 1^{er} septembre 1941 et qui résident sur le territoire de l'arrondissement, à quelque titre que ce soit, pendant la période des opérations.

4^o En venant signer leur formule de serment, les légionnaires sont priés de remettre au délégué d'arrondissement ou de canton une fiche indiquant: 1^o leurs noms, prénoms (au complet dans l'ordre de l'état civil), 2^o date de naissance, 3^o adresse exacte, 4^o grade actuel dans la Légion d'honneur (par décret ou arrêté ministériel pour les croix accordées au service de la guerre 1939-40), 5^o date à laquelle le grade a été conféré.

Des nuits de 9 heures pour les prostatiques

Le malade tyrannisé par sa prostate et qui doit se relever plusieurs fois chaque nuit oublier vite ses misères s'il n'a le traitement magnésien au moyen des Dragées de Magnogène et des Suppo-Magnogène. Les envies impérieuses et fréquentes, les brûlures du canal et les élanements cessent; la prostate se décongestionne, les mictions redeviennent normales et l'état général s'améliore considérablement. Chez les prostatiques opérés, les Dragées de Magnogène provoquent un rapide relèvement des forces avec parfait fonctionnement de la vessie. Tous les détails sur ce traitement remarquable sont donnés dans une intéressante documentation envoyée gratis par les Laboratoires du Magnogène, 30, rue Malherbes, Lyon.

Ne plus avoir des reins en bois

Pouvoir se courber et se redresser sans douleurs, voilà un rêve que le rhumatisme peut voir se réaliser, en prenant du Gandol. D'abord il est vite délivré de ses douleurs. Puis vient l'assouplissement des muscles et des articulations. Avec le Gandol, le soulagement est rapide et durable. Prix Phleg : 19 fr. 80 la boîte de 20 cachets Gandol. Lab. Hilla, Châteauneuf. Visa 846 P. 2009.

Bonne fête!...



souhaitez-la avec un billet

LOTÉRIE NATIONALE

DISTILLATION OBLIGATOIRE

Arrêt du Préfet régional du 14 août 1943 concernant la distillation obligatoire des mares de raisins et des lies provenant de la récolte 1943.

ARTICLE 3. — Tout viticulteur récoltant est tenu de réserver à la distillation et d'assurer la parfaite conservation des mares de raisins et des lies provenant de la vinification.

ARTICLE 4. — Les viticulteurs récoltants produisant annuellement plus de 20 hectolitres et moins de 201 hectolitres sont tenus de livrer à l'Etat une quantité minimum d'alcool pur fixée à 0 litre 06 par degré-hectolitre de vin. Le degré à prendre en considération est celui qui est officiellement fixé pour le département ou pour la partie du département du lieu d'exploitation. La prestation est calculée sur la fraction de la récolte excédant 200 hectolitres de vin.

Les producteurs récoltant plus de 200 hectolitres de vin continuent à être soumis aux prestations édictées par l'article 77 du Code du Vin.

ARTICLE 5. — Les récoltants ne peuvent disposer des quantités allouées en franchise qu'après avoir intégralement satisfait à la prestation qui leur est imposée par l'article précédent (1^{er} alinéa).

ARTICLE 6. — Pour la production des alcools viniques réservés à l'Etat en exécution du 1^{er} alinéa de l'article 4, peuvent seuls être mis en œuvre les sous-produits de la vinification (mares, lies, piquettes, etc.) à l'exception du vin.

Les récoltants doivent livrer à la distillation, soit le marc, soit la piquette obtenue par addition d'eau au marc, à l'exclusion des mares lavés.

ARTICLE 8. — La production de cet alcool devra être achevée pour le 1^{er} avril 1944 et sa livraison au Service des Alcools aura lieu avant le 1^{er} mai 1944.

Chronique Locale

Une importante Affaire de Vol

Double arrestation

M. Jean Paul Brandlin, né à Moulhous (Haut Rhin) le 24 avril 1892, repilé à Bergerac, dirigeait un petit commerce de tissus et mercerie dans la rue Cyrano. Or, au cours de la matinée du 18 août dernier, le commerçant se voyant dans la Dordogne et son corps déposé vers 11 heures 30 à la morgue de l'hôpital.

Madame Brandlin se trouvait à ce moment-là dans une ville de la côte méditerranéenne.

La succession du défunt fut ouverte, mais l'on constata la disparition de divers bijoux, montre or, chevalière ornée de brillants, etc. Le tout d'une valeur pouvant atteindre plusieurs centaines de mille francs.

Plainte ayant été déposée, M. Brandlin se porta partie civile. M. O'hagary, juge d'instruction, envoya une commission rogatoire à Limoges; le service de la police de sûreté de cette ville délégué deux de ses meilleurs agents pour enquêter sur les faits signalés.

Ces derniers, un inspecteur principal et un inspecteur, procédèrent avec prudence et perspicacité; leur habileté de fins policiers ne tarda pas à se manifester nettement; en un temps très court, ils purent mettre à la disposition du juge mandant les nommés Arthur Roy, rentier, et sa femme née Antoinette Faugère, sans profession, demeurant ensemble à Bergerac.

Dans la soirée du 26 août, le distingué magistrat fit subir, en son cabinet, un très long et très serré interrogatoire aux époux Roy et les plaça sous mandat de dépôt.

Vol de pommes de terre

Ces jours derniers, on dénombra cinquante pieds de pommes de terre dans un champ appartenant à M. Albert Meisterzheim, 49 ans, cultivateur à Caillon, commune de Boudignac-de-Sigoules; La gendarmerie ouvrit une enquête.

Le groupement Duplex

Venu au monde, à 10 h. 30, présence de MM. Callard, sous-préfet; docteur du Sautre, maire à Bergerac; lieutenant-colonel Ollivier, commandant le district; M. Guévaque, chef de la Légion; capitaine de gendarmerie Delaire; Haloch, commissaire de police, et le chef de chantier de jeunesse, une importante cérémonie se déroula devant le monument aux morts de la guerre.

Le sous-groupement du 452^e Chantiers de jeunesse, qui porte désormais le nom du grand Français Duplex, s'était réuni devant le monument.

Après l'envoi des couleurs et dépôt d'une belle gerbe de fleurs, un lieu un détail impeccable qui donna une impression profonde au cœur des assistants.

La cambriole. — Dans la nuit du 20 au 21 août, un individu introduisit dans une maison de campagne, située au lieu dit Terroir commune de Le Fleix, appartenant à Madame Bernagot, née Marie Pinaud 36 ans, épicière à la Trapelle, commune de Pinaud, canton de Saint-Foy-la-Grande.

Le malfaiteur s'appropriait une couverture de laine, un dévidoir, sept bouteilles de vin vieux, une bouteille d'Armagnac, une douzaine de serviettes de table, deux mains, cinq couteaux de table, deux cuillers à soupe, deux cuillers à café, une grande bassine émailée, un fait-tout émail, un poson blanc, le tout estimé à cinq cents francs. La gendarmerie de La Force ouvrit une enquête.

DIMANCHE 5 SEPTEMBRE 1943

à Bergerac

3^o GRAND PRIX CYCLISTE

AVEC LE CONCOURS DE

TOUTES LES VEDETTES DE L'HEURE

Carnet blanc. — Le samedi 28 août dernier a été célébré le mariage de Mlle Georgie Jaffart, la grande-fille de M. Georges Jaffart, le sympathique voyageur de la maison Devaux, époux au grand de notre ville, avec M. Yvan Rengier, de Bergerac, équipier premier de l'U. S. B. De nombreux parents et amis de jeunes époux avaient tenu à leur apporter leurs meilleurs vœux de bonheur auxquels nous sommes heureux de joindre les nôtres. Mlle Georgie Jaffart est la nièce du collaborateur sportif de la France de Bordeaux.

Le mariage de notre ami André Bailly, sous-officier pilote aviateur, ex-remonteur du S. N. B., avec Mlle Simone Saint-Yrieix, a été célébré le 30 août. Nos sommes heureux d'adresser aux nouveaux époux nos vœux de bonheur.

C'est avec plaisir que nous apprenons le prochain mariage de Mlle Michèle Jaulin du Seure, fille de M. le Maire de Bergerac, p-tite-fille de M. le général Chériac, grand-officier de la Légion d'honneur, avec M. Georges Segrette, entrepreneur de travaux publics à Toulouse.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée en l'église Notre-Dame de Bergerac le jeudi 9 septembre, à 11 heures.

En cette heureuse circonstance, nous adressons nos meilleurs vœux aux futurs époux et nos félicitations aux familles.

Quintonine

Incendie de bois. — Dans la journée du 30 août, un incendie détruisit un millier d'hectares de bois dans les communes de Beleymas, Montgauc-la-Crempe et Saint-Julien-de-Crempe, canton de Villanblanc.

Grâce au concours des habitants, de la gendarmerie et des chantiers de jeunesse, le feu put être maîtrisé vers 2 h du matin. Les jeunes des Chantiers ont droit à des félicitations particulières pour leur vaillance au cours du sinistre. Remarqués sur les lieux MM. Callard, sous-préfet de Bergerac ; capitaine de gen'armerie Desaire et diverses personnalités civiles. Les dégâts non évalués paraissent très élevés.

La Sous-Préfecture communique : Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Bergerac adresse ses remerciements et ses félicitations aux Jeunes du Sous-Groupement Dupleix des Chantiers de Jeunesse et à leurs chefs, pour l'aide efficace qu'ils lui ont apportée dans la lutte contre l'incendie qui a ravagé dans la soirée du 30 août, les bois des communes de Montgauc-la-Crempe, St-Julien-de-Crempe et Beleymas. Avec un allant et une bonne humeur conforme à la tradition des Chantiers, ils ont donné la preuve de leur esprit de solidarité et de leur dévouement à l'intérêt général.

VITICULTEURS, La Distillerie DHELENS prévient les viticulteurs qu'en raison des moyens d'exécution toujours plus réduits, elle conseille à tous ceux qui ne peuvent enlever leurs mares, de les rendre par leurs propres moyens à la distillerie où ils seront immédiatement réexpédiés et où quittance leur en sera délivrée. Leurs prestations seront ainsi assurées pour la campagne 1943/44, aux moindres frais.

Monsieur BALDASSARI, artisan maçon, rue des Fargues, informe le public qu'il ne répond pas des dettes que pourrait contracter sa femme, née FEYFANT, veuve MARCHOUTY.

VICHYBOL

Laxatif doux

Abattoir municipal. — Le Maire de Bergerac fait connaître à ses administrés qu'un emploi de caennonnier est vacant à l'Abattoir.

Kermesse Indochinoise. — Dans notre dernier numéro, nous avons donné le détail complet de cette fête qui promet de remporter le plus grand des succès. Le Comité espère que chaque Bergeracois aura à cœur de venir honorer par sa présence cette fête donnée pour améliorer le sort de nos infortunés compatriotes.

Corporation paysanne. — Les planteurs de Tabac de la commune de Bergerac qui ont fait une demande de licelle sont priés de retirer au plus tôt leur Bon d'achat au bureau de la Corporation Paysanne, 3 rue St Esprit.

Baccalauréat. — Nous avons été heureux d'apprendre que le jeune Robert Fraysse élève du collège de Bergerac, avait été reçu aux épreuves du baccalauréat (série moderne) avec la mention très bien. Toutes nos félicitations à cet excellent élève et à sa mère Mme Jean Fraysse.

Arrestation. — Le 26 août, la gendarmerie de Bergerac déferait au parquet le nommé Antoine Roussau 44 ans, résidant à Bergerac, domicilié à Saint Laurent des-Bâtons, employé à la Poudrerie nationale, arrêté pour vol d'alcool au préjudice de ladite Poudrerie. Roussau fut laissé en liberté provisoire.

Déclaration. — Conformément à la loi du 16 août 1943, relative au régime des matériels de guerre, armes et munitions, il est expressément recommandé à toutes personnes qui connaissent des dépôts de matériel de guerre, armes, explosifs et munitions de quelque provenance soient-ils d'en faire la déclaration immédiate au Commissariat de Police de Bergerac, place Doublet.

Trouvailles. — Il a été trouvé : Une montre bracelet d'homme par M. Moulinier, rue Clairat. Une veste de dame avec une paire de gants noirs par Mlle Conlaud, au Bout-des-Vergues, chez M. Lagemonie. Un sac de dame tissus, contenant photos et carte d'identité par Mme Tardy, rue du Pont. Une sandale de dame par Mme Bondier, 3, rue Marchal Pétaïn. Une chaise par M. René Grenier, rue Saint-Etienne.

Une pompe de vélo et un cadenas vélo par M. Proust, rue du Docteur Roux. Un bracelet de fillette par M. Boisse, 34, rue Neuve-d'Argenson. Une veste de dame par Mlle G. Reygeau, 48, rue Valette. Un porte-monnaie contenant un ticket de pain et une certaine somme par M. Vion, garden de la paix. Un foulard par Mme Paissant, château Henri IV. Un portefeuille contenant une certaine somme par Mme Tabou, au Rauly.

Un chapeau de dame paille bien par Mme Monteyrol, kiosque aux journaux du square de Coulmiers. Déclarations ont été faites au commissariat de police, bureau des épaves.

Pharmacie de service. — Demain dimanche, pharmacie Vincent, avenue Pasteur (barrière de Pombonne).

Cinéma Cyrano. — Jeudi, samedi, dimanche, René St-Cyr, dans *Roses Ecarlates*.

Cinéma Odéon. — Vendredi, samedi, dimanche, *Le Songe de Butterfly* (musique de Puccini).

EN 24 HEURES vos colis seront livrés de

PÉRIGUEUX A PARIS DOMICILE

par les Services Rapides G. E. T. E. R.

22, Cours Montaigne — PÉRIGUEUX. — Téléphone 16-34

Rapidité — Sécurité

Etat-civil de la ville de Bergerac

NAISSANCES
Chauveau Gérard, rue du Petit-Sol. Fagete Christian, La Méridie. Viel Danibé, rue de l'Intendance. Ribouay Marie, id. Escarmond Claudie, av. Calmette. Mas Claude, rue de l'Intendance. Villarday-Volsfeld Jeanne, place Bellegarde. Waltez Maurice, pl. Bellegarde. Goustou Nicole, id. Jeanne Josiane, rue de la Brèche. Giroud Jean-Paul, rue St Simon. Roux André, place Bellegarde. Arrel Annie, avenue Calmette. Besse Bernard, rue de La Botte. Saigone Joëlle, av. Calmette. Magoutier Michel, rue Valette. Pouget Michèle, rue Nongesser et Coll. Mathieu Andrée, rue André Theu-riat. Gillot Jean-Marie, av. Calmette. Congonille Monique, pl. du Foirail. Clans Daniel, à Gala. Vitrac Colette, boul. de l'Entrepôt. Boizard Josette, av. Calmette. Lacour Jean-Claude, av. Calmette.

MARIAGES
Bernagot René, conducteur aux transports hippomobiles, et Drigo Octavia, cultivatrice, à Ribagnac. Harmon Emile, instituteur, à Neully-le-Verdin, et Marie-Jeanne Casseau, dactylographe, de Bergerac. Luguen Maurice, ingénieur des Travaux Publics de l'Etat, à Périgueux, et Jeannine Magne, s. p., de Bergerac.

Biraz Firmin, cultivateur, à Cour-de-Pile, et Marie Sicard, cultivatrice, de Bergerac. Marvier Jean, boucher, de Bergerac, et Cornil Denise, s. p., de Bergerac. Rougier Pierre, élève à l'Ecole préparatoire de gendarmerie, de Bergerac, et Jaffart Georgette, s. p., de Bergerac.

Bailly André, sous-officier pilote aviateur, de Bergerac, et Saint-Yrieix Simone, couturière, de Bergerac. Grau Ramon, ouvrier agricole, de Boornel, et Delcayre Mélanie, ouvrière d'usine, de Bergerac.

Boussy Léopold, métayer, de Ste-Foy-des-Vignes, et Gonzou Elodie, cultivatrice, de Ste-Foy-des-Vignes. Henrique Clément, garde, de Bergerac, et Hironde Louise, s. p., de Bergerac. Fontarneau Elysée, cultivateur, de Lunas, et Barrière Simone, cultivatrice, de Bergerac.

DÉCÈS
Farge Josette, enfant, 16, rue Desmaris. Chambeau Pierre, cultivateur, 76 ans, à St-Christophe. Allain Guillaume, s. p., 91 ans, au Brénil. Debord Marie, épouse Labrunie, 88 ans, au Brénil. Blanchet Marie, veuve Malbœuf, 79 ans, boul. Chanzy prolongé. Gérard Elise, 32 ans, av. Calmette. Hanotaux Théodore, veuve Noble, 86 ans, rue Pozzi. Roussille Jacques, enfant, rue Thiers. Moulins Marthe, veuve Brangier, 91 ans, rue Candillac. Primbeaux Eugénie, épouse Nassoy, s. p., 87 ans, Grand'Rue. Mathieu Mélanie, épouse Charton, s. p., 26 ans, route de Castillonnes. Goudicheau Jacques, s. p., 66 ans, à Caville. Magnas Madeleine, veuve Chausaigne, s. p., 61 ans, rue Ste-Catherine. Chevalier Pierre, maçon, 68 ans, avenue Calmette. Marly Jean, cultivateur, 70 ans, à Bergerac. Viratelle Marie, veuve Rouchevrol, s. p., 88 ans, rue Jean Macé. Lévy Pierre, s. p., 18 ans, boulevard Chanzy prolongé. Andrau Louis, s. p., 69 ans, rue du Marchal Fayolle.

Vous qui n'avez plus d'automobiles et qui désirez un poney, un attelage, un cheval de selle de travail ou de labour, seul, Joseph BAUER, détenteur de la maison d'occasionnelle, Ecurie, Hôtel St Pierre, à Bergerac tél. 578 et 836, est en mesure de vous le procurer aux meilleures conditions, avec garanties d'usage. Maison de confiance

Toujours congestionné

Les personnes dont la circulation est déficiente ont souvent des poussées de sang au visage, soit après les repas, soit à l'occasion d'une contrariété. Cet accident, fréquent aux environs de la cinquantaine, est combattu par les gouttes Florides, composé végétal pour la circulation. Les gouttes Florides conviennent à tous les hommes comme aux femmes. Très utiles à ceux qui souffrent de troubles circulatoires et congestifs. Le flacon 16 fr 90. Si vous ne pouvez pas vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des comprimés Florides, même formule, même efficacité 16 fr. 30. Ttes Phies. Lab. Hella, Chateauroux. Visa 846 P-3321

DÉBRIS de démolition terre, suis prendre toutes quantités Lucien, conserves, avenue Verdun 526

BOULANGERIE à vendre avec immeubles, dans canton de l'arrondissement de Bergerac. S'adr. bureau journal. 519

ON DEMANDE bon ménage garçons, sérieux, honnête, confiance, valide, travailleur, propriétés campagne, vallée. Mari pourrait gagner sa vie au dehors, femme gardienne. Préférence cinquantaine. Bonnes références exigées. Ecrire bureau du journal. (Visa n° 404). 521

DEMANDE apprentis tricoteuses 14 ans M^{me} Mes-trot pl. du Temple (Visa n° 401). 509

DEMANDE machine à tricoter, occasion. M^{me} Mes-trot, tricot, pl. du Temple, Bergerac. 510

FEMME DE MÉNAGE employée tous les jours, pourrait se réserver un ou deux après-midi par semaine. Bon salaire, est demandée aux Etablissements Lacour, rue Cantelauve, Bergerac. Téléphone 323. 511

BONNE à tout faire, sérieuse et vaillante, même débutante; très bons gages, est demandée aux Etablissements Lacour, rue Cantelauve, Bergerac. Téléphone 323 (Visa n° 402) 512

A VENDRE Terrain à bâtir 6 700 m², env. Léuduit Piquecailoux. S'adresser Société Immobilière du Centre, 48, rue Montmaller, Limoges. Exclivité. 513

CUVE à vendre, bois de chêne, état neuf, contenance 18 à 20 barriques. S'adresser Charles Peigne, rue Waldeck-Rousseau. 491

PROPRIÉTÉ de rapport, à vendre. Petit prix. Jonissance immédiate. M. Mourlet, 21, rue des Carmes Téléph. 602. 459

BON MARCHÉ on vendrait un 800 m². Une solide maison 3 p., 1.100 m², 80 000. Maison 3 p., jardin 400 m². — 4 ha. 4 pièces, 95 000. — Quelques propriétés avec ou sans maison de maître, ou maisons de campagne. — Agence BONNAMY, 27, cours d'Alsace-Lorraine, à Bergerac. 425

SUIS ACHETEUR bois d'œuvre et de chauffage. Gassia Marius, Prigonrieux.

SUIS ACHETEUR vins tout de provenance, faire offre à Siciard, courtier en vins, rue de Bordeaux, tél. 812. Bergerac. 250

ACHÈTERAI grand bassin fer ou ciment pour recevoir eau. Lucien, conserves, avenue Verdun. 527

AGENCE BERGERACOISE 21, rue des Carmes (pl. du Jardin-Public) Téléphone 603

A VENDRE super pathé Rural 16 mm parient état neuf un survolteur 2000. 20 A. 110 V. une voiture en parfait état T.S.F., toutes autres objets, quai de la Pelouse. 516

DEMANDÉ de suite ménage jardinier, bonne à tout faire. Ecrire Cassinelli St-Marcel-en-Périgord (Dordogne) (Visa n° 414). 528

A VENDRE très belle salle à manger Louis XIII, canapé, fauteuil Henri II, fauteuil, pendule, glace, fauteuil nécessité Objets ménagers. S'adresser Souzmal-gae, rue de Reims 529

IMPORTANT de suite ménage jardinier, parochéens, lambris avant-toits à vendre. fin de série. S'adresser aux Etablissements Barat & fils, place du Foirail, Bergerac 530

ÉCHANGERAI peu occasion vélo m^{teur} 600 x 65 pour un 600 x 65. Ecrire Delcayre, Sadiillac 531

AIDE-CUISINIÈRE demandée immédiatement pour pensionnat très réputation. S'adresser bureau du journal. (Visa n° 413). 532

CEDE bonne laitière brétagne venant de véier Muller, Bou-louyres Monsac. 533

A VENDRE 1 sommier métallique que de 183 118, état neuf; 1 machineoudre Singer, bon état; 1 poêle à scure grand modèle (chauffage grand bâtiment); 1 tracteur (Bertrand), état neuf, 5x6 cv; 1 sensitive (perceuse vitesse). S'adresser Chauvonneau rue Pierre Curie entre 12 h. et 13 h 30 et 18 h. à 21 h. 534

La plus brillante des Carrières vous sera réservée si vous apprenez la Comptabilité, par correspondance. Brochure explicite n° 134 2 sur demande acc. de 3 frs par envoi Cours T.F.J., 65, rue de la Victoire, Paris (IX^e) 535

TOITURE à vendre, couvrant 12 m. 30 x 26 m. S'adr. bureau du journal. 537

ON DEMANDE jardinier à moitié réco la. S'adr. bureau du journal (Visa n° 397). 538

PERDUE chatte persane blanche, avec yeux bleus. Prière la rapporter à Mme Albert Eyma, 36, rue du Marchal Pétaïn. Forte récompense. 539

ON DEMANDE femme de ménage ou bonne, non couchée. S'adr 11, rue du XIV-Juillet (Visa n° 415). 540

CHERCHE Bergerac et environs, place domestiques avec femme et garçon, pouvant traire 20 vaches. S'adresser Rzeplak, à Bonhottes, com^e de Beaumont. (Visa n° 431). 541

FORTE RÉCOMPENSE à personnes qui pourraient indiquer pour indiquer à vendre ou à louer à Bergerac, soit entrepôt ou remise ou garage spacieux. S'adr. bureau du journal. 542

ON DEMANDE urgence, ferme pour propriété 25 hect., proximité Bergerac. S'adr. bur. journal. (Visa n° 430). 545

L. Dhumerelle & Fils

52, place Gambetta

Transactions Immobilières
Achat et vente de Propriétés
Fonds de Commerce, Industries

TISANE VICHYFLORE

Une Tasse après le repas fait digérer

LABOR. HÉLIN - CHATEAUROUX - VISA N° 846 P-3320

VOUS QUI DESIREZ Vendre ou Acquérir Propriétés, Villas, Fermes ou Châteaux
Tous prix, toutes contenance
Une seule adresse :
Cabinet Jean-Ernest CROUZEL,
Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers, Le Buisson (Dgne).
Téléphone 9.

LES SPORTS

AVIRON

Les rameurs des deux zones se sont trouvés aux prises à la "Journée Nationale de l'Aviron", à Vichy

Bergerac remporte de haute lutte le Prix du MARÉCHAL chef de l'Etat, à huit rameurs seniors

Castillon et Agen s'imposent dans leurs catégories

Pour la dernière fois de l'année, quelques-uns des meilleures équipes des deux zones se sont trouvées opposées au cours de la plus grande manifestation nautique qui ait été organisée en France.

Les engagés

Comité de l'Ile de France: Union Sportive métropolitaine, Société Nautique de la Haute Seine, Rowing-Club de Paris.

Comité de Guyenne et Gascogne: Rowing Club de Castillon.

Comité de Pyrénées-Languedoc: Aviron Agenais.

Comité de Bourgogne Franche-Comté: Cercle de l'Aviron de Chalon-sur-Saône.

Comité du Limousin: Club Nautique de Limoges, Sport Nautique de Bergerac.

Comité du Lyonnais: Union Nautique de Villefranche-sur-Saône.

Comité de la Savoie: Aviron Romains et P-agois.

Comité d'Auvergne: Aviron Vichyssois Club Nautique de Vichy.

8 comités d'aviron, 14 sociétés, 144 rameurs aux prises à l'occasion du 3^e anniversaire de la Légion des Combattants et des Volontaires de la Révolution Nationale.

La journée

Jamais sur ces berges de l'Allier, il n'avait été donné à des sportifs de voir pareille affluence.

Sur les 1 000 mètres du parcours, des milliers de spectateurs se pressaient. Parmi eux toute la colonie bergéroise de Vichy s'y était donné rendez-vous.

À la tribune d'honneur, nous avons remarqué M. le général Campet, représentant M. le Maréchal Pétain, chef de l'Etat; M. le capitaine de frégate Duguet, représentant M. le colonel Paot, commissaire général aux Sports; M. le Maire de Vichy; M. le Président de la Légion Française; M. Mahut, président de la F. F. d'Aviron.

Les courses

Un fait est à constater: la province a pris sa revanche sur la région parisienne.

Les principales épreuves ont été relevées de haute lutte par Castillon, les deux « quatre » seniors, masculin et féminin, et le « huit » juniors par l'Aviron Agenais; et enfin, la principale épreuve, le prix du Maréchal, chef de l'Etat, par le « huit » seniors de Bergerac qui, jusqu'au poteau, fut talonné par la Haute-Seine, une des meilleures équipes parisiennes après la Basse-Seine, championne de France. Rappelons qu'au championnat de Paris cette équipe ne fut battue que d'un mètre par les tenants du titre national, et qu'elle a remporté cette année sur toutes les équipes de la région parisienne la traversée de Paris à l'aviron.

Composé d'hommes bien bâtis, tous travaillant dans les péniches de Anvers. Ces sont des habitués de l'eau, des gens qui tapent fort.

Les Bergeracois avaient à cœur de se venger de leur 1/2 in succès de Paris, où à des circonstances que nous avons déjà expliquées à nos lecteurs.

La commission sportive et Gaston Marchal avaient mis sur pied une belle équipe; ce dernier, jour après jour, avait surveillé l'entraînement, afin que nos rameurs étaient des vendredi en action sur le bassin où se souvient l'épreuve.

Pour remporter l'honneur, il avait fait appel à Marcel Frey, un ancien, mais à la volonté tenace, à

l'énergie farouche. Les ferges avait repris sa place au « quatre ».

Victoire nette, indiscutable, mais chèrement acquise.

La course fut menée de bout en bout par nos nôtres.

100 mètres avant l'arrivée, Moulhier obéissant au coup de sifflet de Marchal enleva son équipe et, irrésistiblement, sans bavure, aux acclamations d'une foule délirante elle passa première le poteau d'arrivée.

Une saison riche de moisson sportive

Le S. N. B. peut être justement fier de la saison d'aviron qui vient de se terminer. Dans le Sud-Ouest, plus de 20 premiers prix glanés un peu partout par l'ensemble de nos rameurs. Au point de vue national: grand prix de Bordeaux; grand prix de Lyon; prix du Maréchal, chef de l'Etat, à Vichy Bordeaux, Lyon, Vichy, trois noms qui comptent dans le palmarès riche de gloire de notre vieille société.

On peut écrire sans risque d'être démenti, que c'est bien la plus belle année depuis la fondation de notre club local qui remonte à 1860.

Le S. N. B. société pauvre, sans garage adapté à ses possibilités, éprouvant les pires difficultés pour se déplacer, est riche de ses 115 rameurs, des lauriers remportés sur toutes les rivières de France.

Que compte le reste à côté de la gloire sportive!

Notre société s'est imposée aux pouvoirs publics. Nous savons que la question de l'achat d'un terrain est à l'étude, que la construction d'un des plus beaux garages de la région est prévue que la Municipalité doit augmenter la subvention qu'elle accorde chaque année au S. N. B.

Un garage, du matériel, des éducateurs, que manquera-t-il à la jeunesse bergéroise pour venir pratiquer le sport le plus sain, le plus pur, le plus beau?

« L'aviron même à tout », aime à dire le sympathique président de l'Emulation Nautique de Toulouse. C'est vrai!

Jeunes gens, regardez le soir sur la Dordogne Gaston Marchal. Vous verrez qu'à 47 ans, il pratique encore le sport de l'aviron avec autant de vigueur qu'un jeune. Regardez le jeune Landat, et vous verrez comment il est devenu un des plus beaux athlètes de la ville. N'hésitez plus et dès dimanche, venez grossir les rangs du S. N. B. Ainsi l'an prochain, comme les vainqueurs d'hier, vous serez à votre tour les triomphateurs de demain.

Le vieux gabier.

Ce que dit la Presse

L'opinion de Jean Christin, envoyé spécial de Paris-Soir:

Bergerac, Castillon, Agen, possèdent de fort belles équipes, et dans ces « lagares » ils ont réussi à ce comporter magnifiquement. C'est un gros succès, estimât, à l'issue de la réunion, M. Mahut, président de la Fédération d'aviron.

Marchal au chaud

La course à huit, seniors, entre Bergerac, la Haute Seine, Rosnoe et Vichy fut très palpitante. Longtemps on crut à une victoire des Parisiens mais, grâce à un bel enlevage, Bergerac réussit finalement à s'imposer avec une demi-longueur. Marchal avait eu chaud!

115 mètres, c'est une distance trop courte, après une saison sur 4.750 mètres, nous espérait Marchal après la course. On a à peine le

temps de démarrer, on fait un effort, et déjà c'est l'arrivée où il faut enlever à nouveau, soit en tout 70 coups d'aviron. C'est peu!

« Enfin cette victoire que nous espérons, nous l'avons eue. Nos gars ont fait une belle course. Ils sont en forme! Et dire que nous avons raté le titre à Paris, nous a déclaré, en nous quittant, l'entraîneur bergérois.

De M. Burnat, envoyé spécial de l'Auto:

« En huit, Bergerac confirme sa classe au détriment de la Haute-Seine ».

Le Progrès de l'Allier:

« Côté sportif, il faut retenir la magnifique victoire de l'équipe de Bergerac en huit seniors, qui remporte ainsi le prix du Maréchal ».

La Tribune Républicaine:

« Belle victoire du huit de Bergerac ».

L'Avenir du Plateau Central:

« Disputées avec acharnement par les rameurs, les courses retiennent l'attention du public. Belle victoire de Bergerac ».

Le Moniteur, l'Effort, mentionnent les résultats des courses et félicitent le « huit » de Bergerac.

UNE RÉPONSE

Nous avons reçu de notre ami Guy Ballet une réponse amicale à notre entretiel de la semaine passée.

L'abondance des matières nous oblige à reporter son insertion à la semaine prochaine, ainsi que la réponse du président de la commission sportive du S. N. B.



RUGBY Propos d'avant-saison

L'entraînement a commencé dimanche au stade de l'U. S. B.

Très peu de joueurs étaient présents.

Nous apprenons que l'excellent troisième ligne du C. A. P. Déjean, vient d'être requis à la Ponderie de Bergerac. Il instrumentera donc cette année sous les couleurs ablaties.

ATHLÉTISME

Le junior Lavedan champion du Limousin, enlève le saut à la perche au cours du match Haute-Vienne-Dordogne.

Dimanche dernier 29 août, au cours du match Inter-District Périgord-Limousin, le junior Lavedan se classe 1^{er} au saut à la perche.

Le résultat est assez satisfaisant, d'autant plus que ce jeune athlète pour sa 1^{re} saison dans ces concours a fait de sérieux progrès; il a encore beaucoup à faire. Son jeune camarade Ducastillon, actuellement appelé pour le service du travail en Allemagne, l'avait l'année dernière battu dans cette spécialité, et il serait satisfait s'il pouvait lui-même contrôler ses résultats sur son élève.

Lansade pour sa 1^{re} compétition en catégorie senior a bien résisté à ses aînés, puisqu'il ne fut battu que d'une poignée par le champion du 200 mètres senior Franck, et battant nettement de quelques mètres André, champion du Limousin du 400 mètres junior.

Voici de jolis résultats pour les 13 athlètes des Enfants de France-Stella, sélectionnés par le Comité.

CYCLISME

Dimanche prochain se disputera, sur un parcours de près de 200 kilomètres, le grand prix cycliste de Bergerac.

Toutes les vedettes de l'heure seront au départ.

Pour la première fois à Bergerac, le public pourra applaudir les « as » du cyclisme français.

Sur tout le long du parcours la foule enthousiaste sera présente.

C'est grâce aux efforts de M. Busière, le sympathique président de la section cycliste de l'U. S. B., de M. Virconlon, l'actif secrétaire général, et du sportif bien connu Marcel Boney, que cette épreuve a pu être mise sur pied.

Merci à tous les sportifs qui ont apporté leur obole pour la réalisation du projet de la section cycliste ablatie.

Voici à ce jour la liste exacte des engagés pour ce 9^e grand prix:

Gianello (Toulouse) Galassi (Toulouse), Van Schendel (Toulouse), Marcellon (Toulouse), Carlini (Toulouse), Hnguet (Toulouse), Barbraux (Marseille), Battial (Marseille), Siciliano (Marseille), Ramos (Carmanx) Tesseri (Nice) Gioana (Nice), Scalbi (Nice), Pient (Nice), Martino (Nice) Giacomini (Nice), Vercelonne (Nice), Paolini (Nice), Pipoz (Suisse), Overbecke (Hollande), Bramard (Bergerac), Latorre (Bergerac), Amédée Rolland (Monaco), Magnani (Monaco), Ginez (Esperaza) Gamard (Esperaza), Bobet (Esperaza), Amlé (Carcassonne), Junka (Carcassonne), Ferdinand (Bergerac).

GYMNASTIQUE

L'annonce dans la presse de la fête de gymnastique organisée par la section gymnique de l'U. S. B., le 19 septembre prochain, a trouvé auprès du public bergérois le meilleur accueil.

Après toutes les fêtes sportives dont notre ville a été le théâtre pendant la saison d'été, cet événement de valeur sera comme l'apothéose du sport à Bergerac.

Les noms des champions de France tels que Weingand et Régulier, moniteurs chefs à l'école nationale de Joinville, complétés par ceux de Kempf et Desgranges, respectivement 3^e et 4^e, suffiront à eux seuls pour donner au public un aperçu de la valeur que l'on peut accorder à un pareil concours.

Les épreuves du matin dotées du Challenge Charron, mettront aux prises les sociétés de gymnastique les plus en vue, telles qu'Agén, Ville neuve, Limoges, Brive, Bergerac, etc., qui par équipes de 5 gymnastes rivaliseront à tous les appareils, pour s'adjuger la belle Coupe offerte par un généreux sportif de notre cité.

Avec un programme de cette envergure, dont nous donnerons de plus amples détails, nous sommes certains à l'avance que le stade Philippe Pétain verra ce jour-là une de ses plus belles réunions.

N'a pas oublier la date du 19 septembre.

FOOTBALL ASSOCIATION

Les Enfants de France Football-Club dans le Championnat de France

Ainsi la nouvelle est officielle: l'Entente Bergeroise disputera cette saison, dans la poule J Limousin-Auvergne, le championnat de France.

Nos Bergeradois seront en excellente compagnie, avec le Stade Clermontois, Brive, le Red-Star de Limoges, Chateauroux, F.-C. de Montluçon, A. S. Montfermeilaise, C. A. Périgueux, Vichy et Montluçon; cela nous permet d'envisager de grandes et belles parties sur le stade de Camp-Réal, mais aussi une saison extrêmement chargée, des déplacements lointains et pénibles qui nécessiteront de gros frais et de sérieux efforts de la part des joueurs et dirigeants. Nous sommes cependant persuadés que le public qui a pu apprécier la saison dernière les efforts qui ont été faits à Bergerac en faveur de la balle ronde, continuera à apporter par sa présence aux matches, ses encouragements et son appui à notre section.

Nos représentants devront de leur côté se montrer à la hauteur de leur tâche en pensant qu'il ne suffit pas d'accéder à une place d'honneur, mais qu'il faut aussi et surtout s'y maintenir. Nous pensons que la Commission sportive de l'Entente saura

armer son équipe en conséquence et former un moral à toute épreuve. Ceux qui auront l'honneur de débattre et de faire flotter le pavillon de notre cité dans la plus grande et la plus belle épreuve du football amateur français.

AÉRO-CLUB DE BERGERAC

Eliminatoires du Concours national - La section de modèles réduits de l'Aéro-Club de Bergerac a participé avec succès aux éliminatoires du Concours National qui ont eu lieu à Bordeaux. En effet, notre club s'est qualifié pour la finale des Championnats de France, d'après les concurrents d'une classe exceptionnelle des sociétés de Bayonne, Bergerac, etc. Cette finale se disputera à Paris les 11 et 12 septembre.

Nous félicitons ces ardents modèles de plus, les couleurs de notre groupement.

Concours de La Réole - Une équipe plus complète prendra part, dimanche 5 septembre, au grand Concours de Modèles Réduits de Planeurs et Avions, organisé par l'Aéro-Club de La Réole.

Perte d'un Modèle - Dimanche 29 août, notre vaillant constructeur Herbin a perdu, au cours de vols de mise au point à l'aérodrome de Romanières, un avion qui, après avoir pris une altitude de 800 à 1 000 mètres, est parti dans la direction de Monbazillac Flaugnac.

L'Aéro-Club serait reconnaissant envers toute personne qui trouverait cet avion, engagé au concours de La Réole, de vouloir bien aviser le constructeur, Herbin Marcel, rue Félix Faure, ou téléphoner au 748 à Bergerac.

REMERCIEMENTS

Mlle Antoinette Roussille; M. et Mme Charles Roussille; M. Alexandre Roussille; M. et Mme Jean Lespiau, en le regret de faire part du deuil qui vient de les trapper en la personne à

Mlle Marguerite ROUSSILLE

leur cœur, belle-sœur et tante, décédée le 30 août, à l'âge de 78 ans, dans des sacrements de l'Eglise. Suivant les dernières volontés de la défunte, ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte simplicité et intimité.

REMERCIEMENTS

Mme Jean Marty; M. et Mme Joseph Marty, et leur famille, remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur Jean MARTY

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie et cette douloureuse circonstance.

Pompes Funèbres Générales, Bergerac, Tél. 79.

Etude de M^e HERTZOG, notaire à Bergerac

Vente de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par M^e Edouard HERTZOG, notaire à Bergerac, le trent août mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Bergerac le cinq août mil neuf cent quarante-trois, fol. 68, n. 348 par le receveur qui a perçu les droits:

Monsieur Elie DELAGE, cafetier; et Madame Marie-Louise FLE-SANT, sa épouse, demeurant ensemble à Bergerac, place Gambetta

ont vendu à Monsieur Jean BONNET, buraliste, demeurant à Bergerac, rue Neuve d'Argenson, époux de Madame Louise PALLAT.

Un fonds de commerce de débit de boissons, connu sous le nom « Au Mobilis », exploité par eux à Bergerac, place Gambetta, n° 33, comprenant la clientèle, l'achalandage, l'enseigne, le matériel commercial, le matériel servant à l'exploitation du dit fonds, et marchandises en dépendant; la grande licence et le droit au bail de l'immeuble dans lequel le fonds est exploité.

L'entrée en jouissance est immédiate. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de M^e HERTZOG, notaire à Bergerac, dans les vingt jours de la présente insertion.

L'insertion prévue par l'article 2171 de la loi du vingt-neuf décembre mil neuf cent vingt-six, a paru au Bulletin annexé du Journal Officiel de vingt-neuf août mil neuf cent quarante-trois.

Pour deuxième insertion.

Signé: Edouard HERTZOG.

L'Administrateur-Gérant: R. TAILLANDIER.